



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/38

L'an deux mil quatorze, le trente juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.



#### **GROUPEMENT DE COMMANDE : MARCHE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REVETEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 14 février 2014 relative à l'adhésion de la commune au marché en groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement.

Il indique que sept communes ont souhaité adhérer à ce groupement : Besse en Oisans, Bourg d'Oisans, La Garde, Le Freney d'Oisans, Mizoën, Auris en Oisans et St Christophe en Oisans.

La Communauté de communes de l'Oisans a lancé un avis d'appel d'offres le 22 avril 2014 avec remise des offres fixées au 20 mai 2014. Trois offres sont parvenues dans les délais et ont été ouvertes par le pouvoir adjudicateur.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services du maître d'ouvrage et au regard des critères de sélection des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 22 mai 2014, ont décidé de retenir l'entreprise COLAS, domiciliée à ZA les Condamines, Bresson, 38322 EYBENS.

Monsieur le Maire rappelle que les communes adhérentes au groupement de commande doivent délibérer au sein de leur conseil municipal afin de passer directement avec le prestataire retenu un marché de réalisation de travaux de revêtement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de passer avec l'entreprise COLAS un marché en groupement de commande pour la réalisation de travaux de revêtement pour une durée de quatre ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché ci-dessus indiqué et toutes les pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



